

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE

SEANCE DU 23 JUIN 2016- DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents : M. WINOCOUR Marc, M.STOUDER Paul ; Mme BRION M. Thérèse ; Mme COMBE Anne ; Mme. LASSUS Mélanie ; Mr. BOURCIER Dany ; M. OLTEAN Victor M. SPORTES Alain ; Mme. POUSSIGNOT Marina ; M. LAMBERT Yves, Mme. LAINE Angèle , Mr PIBOULEAU Jean Pierre
Absents représentés : Mme Jacqueline LALANDRE représentée par Mr Victor OLTEAN , Mr Alain CHABOCHE représenté par Mr yves LAMBERT, Mme Anne MILLION représentée par Mr Marc WINOCOUR
Secrétaire de séance : Mr Victor OLTEAN

Ordre du jour :

- 1) Vote des comptes de gestion 2015 commune et assainissement
- 2) - Vote des comptes administratifs 2015 commune et assainissement
- 3) Affectation des résultats 2015 commune et assainissement
- 4) Adhésion au syndicat « YVELINES NUMERIQUES »
- 5) Vote des tarifs des prestations de services municipaux
- 6) Plan Local d'Urbanisme : arrêté du projet avant consultation des personnes publiques associées
- 7) Signature convention CIG

Questions diverses

Lecture et approbation du compte-rendu du 19 mars 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

QUESTION N° 1 - Vote des comptes de gestion 2015 commune et assainissement

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion visé et certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

QUESTION N° 2 - Vote des comptes administratifs 2015 commune et assainissement

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur SPORTES, le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. SPORTES, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil Municipal, adopte les comptes administratifs 2015 de la commune et du budget assainissement arrêtés comme suit

Commune :

Fonctionnement : Recettes : 1 033 279,99 €
Dépenses : 934 107,29 €
Solde antérieur : 129 379,21€
Résultat final : 228 551,91 €
Investissement : Recettes : 262 764,66 €
Dépenses ; 255 125,82 €
Solde antérieur : 420 609,38€
Résultat final : 428 248,22 €

M. 49 - Services des Eaux :

Fonctionnement : Recettes : 62 278,55 €
Dépenses : 42 308,24 €
Solde antérieur : 140 250, 20
Résultat final 160 220,51 €
Investissement : Recettes : 42 308,24 €
Dépenses ; 10 000 €
Solde antérieur : 76 526,04€
Résultat final : 108 834,28 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

QUESTION N° 3 - Affectation des résultats 2015 commune et assainissement

M. le Maire expose au conseil municipal que l'excédent d'exploitation du budget de la commune et de l'assainissement doit être affecté conformément à l'instruction comptable M.14.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat cumulé d'exploitation 2015 de la façon suivante :

- 1) Pour la commune M14
 - 420 609,38 € sont affectés au compte 1068 : excédent de fonctionnement reporté
 - 129 379,21 € sont affectés au compte 002 excédent reporté
- 2) Pour l'assainissement M49
 - 76 526,04 € sont affectés au compte 1068 : excédent de fonctionnement reporté
 - 140 250,20 € sont affectés au compte 002 excédent reporté

Ces sommes seront portées au budget supplémentaire 2016.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

QUESTION N° 4 - Adhésion au syndicat « YVELINES NUMERIQUES »

Monsieur le Maire propose de valider l'adhésion de la ccy au syndicat « YVELINES NUMERIQUES » ce qui permettra à la commune d'avoir une montée en débit 2017 au travers du plan présenté par le département.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

QUESTION N° 5- Vote des tarifs des prestations de services municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs des services municipaux au 24 juin 2016 :

1) Salle communale

PARTICULIERS OU PROFESSIONNELS			
		COMMUNE	HORS COMMUNE
PARTICULIER	Location salle seule	130€	190€
	Avec cuisine (en plus)	30€	46€
	Avec Vaisselle (en plus)	30€	46€
		COMMUNE	HORS COMMUNE
PROFESSIONNEL ACTIVITES TARIFEES AUX USAGERS	Location ½ journée	80€	120€
	Location journée	130€	170€
	Location semaine	300€	390€
	Location année	Selon projet présenté	

Le tarif a été calculé selon un forfait couvrant partiellement les frais de fonctionnement, le gros entretien et le coût du personnel ayant été mis à contribution. La mise à disposition, hors les activités habituelles des associations de la commune, se décline pour une période de 8H00 hors préparation par jour, sans pour cela excéder 00H00. L'heure supplémentaire sera facturée 30€.

ASSOCIATIONS	
ASSOCIATION FAMILLE PLUS	150€ par an, pour 2H00 d'ateliers hebdomadaire durant l'année scolaire
ASSOCIATIONS GROSROUVROISES	Gratuit pour des opérations ponctuelles selon disponibilités et autorisation de la commission
ASSOCIATIONS DU CANTON	Gratuit pour 2 opérations ponctuelles par an A partir de la 3 ^{ème} réservation : 100€ / 3 heures, sans restauration, ni cocktails

2) Concessions funéraires (par surface de 2m²)

trentenaire	400
cinquantenaire	600

3) droits d'occupation de la voie publique (tarif journalier)

Commerçants, démonstrateurs ambulants	50€/jour
Pizzas ou autres réguliers	50€ (mensuel)

4) cinéma

type	journalier
Stationnement simple (max 2 camions) sur voirie	500€
Stationnement important plus de 2 camions ou pouvant gêner la circulation	800€
Tournage extérieur sur voirie ou utilisation de voiture traveling	800€
Tournage extérieurs bâtiments communaux	1000€
Tournage intérieur bâtiments communaux	1500€
Stationnement + tournage extérieur sur voirie	1000€
Stationnement + tournage extérieur bâtiments communaux	1300€
Stationnement + tournage intérieur bâtiments communaux	1800€
Au-delà de trois jours les tarifs seront négociés	

5) reprographie documents administratifs

Photocopie couleur A4 0,23 €
Photocopie noir et blanc A4 0,18 €
Photocopie couleur A3 0,34 €
Photocopie noir et blanc A3 0,25 €
Photocopie sur CDROM 2,75 €
Dossier POS/PLU sur CDROM 8,25 €
Dossier POS/PLU sur DVD ROM 9,96 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

QUESTION N° 6- Plan Local d'Urbanisme : arrêté du projet avant consultation des personnes publiques associées

Le Conseil Municipal,

DECIDE,

1 – de tirer le bilan de la concertation : aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, il considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure

2- d'arrêter le projet de P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

3- de soumettre pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme aux personnes publiques associées, à la Communauté de communes, à la CDPENAF ainsi qu'aux communes limitrophes.

La présente délibération et le projet de P.L.U. annexé à cette dernière seront transmis au Préfet du département.

Conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, le dossier d'arrêt du PLU et le bilan de la concertation seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai d'un mois.

Les remarques de Mr Jean-Pierre PIBOULEAU seront annexées au présent compte-rendu.

Le conseil municipal approuve à la majorité

1 abstention : M. Jean-Pierre PIBOULEAU

QUESTION N° 7- Signature convention CIG – marché prestation sociale complémentaire pour les agents municipaux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager courant 2016

ET

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H04

Grosrouvre, le 23 juin 2016



Le Maire,

Marc WINOCOUR